



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

**DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF POUR
LA CREATION D'UN ALSH AU SEIN DE LA FUTURE ECOLE CENTRE DANS LE
CADRE DES FONDS NATIONAUX ET DES FONDS LOCAUX**

N° 2026 - 09

Livry-Gargan, le **11^{er} MARS 2026**

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu la délibération n°2020-05-05 du 26 mai 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire et notamment son article 1 point 24 ;

Vu la délibération n°2025-05-05 du 23 mai 2025 portant approbation de la modification de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de construction de la future Ecole Centre ;

Considérant que la commune a pour projet la construction d'un nouveau groupe scolaire rue du 8 Mai 1945 qui comportera un Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH) ; que ce groupe scolaire comprendra : 11 salles de classes, 4 salles d'accueil périscolaire, 1 salle polyvalente, 1 salle de motricité, 2 cours oasis et 2 restaurants scolaires (maternelle et élémentaire) ;

Considérant qu'il convient de solliciter le concours financier de la CAF afin qu'elle apporte son soutien à cette opération au titre de la création d'un ALSH ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter le concours financier de la CAF pour octroyer des subventions dans le cadre des fonds nationaux et des fonds locaux afin qu'elle apporte son soutien à l'opération de construction de la future Ecole Centre comportant un ALSH et dont la livraison est prévue pour le mois de décembre 2027 ;

Article 2 : D'approuver le plan prévisionnel de financement suivant :

Equipement éducatif ECOLE CENTRE- LIVRY-GARGAN						
Approche budgétaire						
Poste	Taux	Montant HT (€)	ANNEE 2026	%AVT	ANNEE 2027	%AVT
Montant prévisionnel des travaux Maj suite validation APD		8 630 170 €				
Travaux GO		2 619 123 €	1 973 386 €	70%	845 737 €	30%
Travaux autres Corps d'état		5 811 047 €	1 743 314 €	30%	4 067 733 €	70%
Mission MOE – mission de base	11%	949 319 €	493 646 €	52%	455 673 €	48%
Missions compl. SYNT / ENV / SSI	2%	172 603 €	138 083 €	80%	34 521 €	20%
Missions compl. OPC	1,90%	163 973 €	65 589 €	40%	98 384 €	60%
Prestataires MO (CT, CSPS)	1.50%	129 453 €	64 726 €	50%	64 726 €	50%
Total MOE / Intervenants		10 045 518 €	4 478 744 €		5 566 774 €	
AMO		51 000 €	51 000 €	100%		
Prime concours		70 000 €	70 000 €	100%		
Géomètre		6 000 €	6 000 €	100%		
Étude de sols		10 000 €	10 000 €	100%		
Diagnostics avant travaux		4 000 €	4 000 €	100%		
Raccordements VRD		8 000 €	8 000 €	100%		
Assurances DO	1,80%	155 343 €	31 069 €	20%	124 274 €	80%
Aléas	5%	431 509 €	172 603 €	40%	258 905 €	60%
Tolérance études	4%	345 207 €	345 207 €	100%		
Tolérance travaux	4%	345 207 €	138 083 €	40%	207 124 €	60%
Total autres frais		1 426 265 €	835 962 €		590 304 €	
TOTAL HT		11 471 783 €	5 314 706 €		6 157 077 €	
TVA 20%		2 294 357 €	1 062 941 €		1 231 415 €	
TOTAL TTC		13 766 140 €	6 377 647 €		7 388 493 €	

TOTAL dépenses : 11 471 783€HT

AIDES PUBLIQUES DE L'ETAT	Montant
DSIL 2026 demandée	1 500 000 €
DSIL 2027 à demander	1 500 000 €
Agence de l'Eau	30 000 €
AUTRES AIDES PUBLIQUES	Montant
CAF de Seine-Saint-Denis	390 000 €
Conseil régional Ile-de-France	800 000 €
Autre collectivité : Métropole du Grand Paris	50 000 €
TOTAL SUBVENTIONS PUBLIQUES	4 270 000 €

PART DE LA COLLECTIVITE	Montant
Fonds propres, emprunts (dont Prêt à Taux Zero CAF de 80 000€)	7 201 783 €

TOTAL recettes : 11 471 783€

Article 3 : De dire que la présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93 891 Cedex) ;
- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93 100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller Départemental